



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du Jeudi 30 janvier 2014

*à PLOMEUR - Espace Jeunesse Loisirs*

# COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre ou courriel du 24 janvier 2014, le conseil de communauté s'est réuni à l'espace jeunesse-loisirs de PLOMEUR, sous la présidence de M. Jean-Paul STANZEL

**le jeudi 30 janvier 2014 à 18 h 30**

Le Président remercie les conseillers de leur présence et fait procéder à l'appel. Il constate que le quorum est atteint ; avec 38 présents et 4 pouvoirs , le nombre de votants est de 42.

Etaients présents

COMBRIT	MM. GAONAC'H, LOUSSOUARN
GUILVINEC	MM. BRUNOT, LE BALC'H et TANNEAU
ILE TUDY	M. GLOAGUEN
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, MEHU, PIETE
PENMARC'H	MM. LE NY, PEOCH, Mme QUEFFELEC, MM. STANZEL, BARRE
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, MM. LE COQ, LUCAS, TIRILLY
PLOMEUR	Mmes GOUZHEN, LAURENT, M. SOURON
PONT L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM.CANEVET, COUÏC, LE FLOCH, Mme MELL, MM. PAUBERT et BERNARD
SAINT JEAN TROLIMON	MM. AUGÉ et CARIOU
TREFFIAGAT	M. CHEVRIER
TREGUENNEC	MM. BOUCHER, FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT et L'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DUPRE (COMBRIT) à M GAONAC'H ; M. GUIRRIEC (LE GUILVINEC) à M. BRUNOT ;  
Mme LAZARD (PENMARC'H) à Mme QUEFFELEC ; Mme LE BERRE (TREFFIAGAT) à M. CHEVRIER

Absents excusés suppléés :

M. GUICHAOUA (PENMARC'H) par M. BARRE ; Mme LE BERRE (PONT L'ABBE) par M. BERNARD

Absente excusée :

Mme BOURHIS (TREFFIAGAT)

Assistent également à la réunion :

Mme ZAMUNER (LOCTUDY) ; Mme SCOARNEC (PLOBANNALEC LESCONIL) ; M. GARREC (PLOMEUR) ; M. LE CORRE (TREMEOC) délégués suppléants

La candidature de M. KERDRANVAT est acceptée par le conseil pour les missions de secrétaire de séance.

M. STANZEL rappelle l'ordre du jour du conseil.

Il signale avoir reçu une question écrite de M. LE FLOCH concernant le musée de la préhistoire. Il y répondra en fin de séance.

Le Président propose par ailleurs d'ajouter à l'ordre du jour l'examen d'un vœu concernant le BTS maritime au lycée maritime du Guilvinec.

Il évoque ensuite un article paru dans la presse où l'association du Défi des Ports Bigoudens s'inquiète du manque de soutien de la communauté de communes. Il précise que le Bureau a décidé la semaine dernière de sponsoriser un génois pour un coût de 2.000 € par an pendant 3 ans.

Le Président laisse la parole à M. GAONAC'H, vice-Président pour présenter les premiers points à l'ordre du jour.

#### **Programme Local de l'Habitat, avis des conseils municipaux et du comité du SIOCA**

Le vice-Président rappelle qu'il s'agit d'une phase d'élaboration du PLH demandant confirmation de la délibération du 7 novembre 2013 ; il précise que l'ensemble des conseils municipaux et le comité syndical du SIOCA ont émis un avis favorable sur le projet de PLH.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil.

#### **Amélioration de l'Habitat, prolongation de la convention « Habiter Mieux »**

Le vice-Président précise qu'il s'agit d'améliorer le potentiel énergétique de l'habitat en prolongeant par avenant la convention « Habiter Mieux » dont le projet figurait en annexe du rapport préparatoire.

M. STANZEL note que 8 000 logements pourraient être concernés par l'amélioration thermique. Il souligne le taux de subventions intéressant qui peut aller jusqu'à 80% en fonction du coût des travaux et des ressources des demandeurs.

*C'est vraiment un processus incitatif à la rénovation énergétique des logements*, poursuit M. GAONAC'H.

Accord unanime du conseil pour la poursuite de la convention qui sera signée par le Président.



18 h 50 : arrivée de MM. COUÏC et PAUBERT

M. CANEVET demande une précision sur ce qu'est une «*plaque* ». M. LAOUEANAN précise qu'une plaque correspond à un ensemble géographique d'abonnés, tous desservis à partir d'un même central de répartition, soit en cuivre dans la technique actuelle, soit en fibre optique dans la technologie en projet. Les «*plaques cuivre* » et les «*plaques fibre* » ne sont pas forcément les mêmes.

Accord du conseil à l'unanimité.

M. COUÏC présente la **modification des statuts de OUESCO**, syndicat mixte du SAGE

Le vice-Président rappelle que les producteurs d'eau sont les membres du syndicat et que la modification des statuts fait suite à la prise de compétence eau par la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et à la disparition de syndicats de production situés sur son territoire, auparavant membres de OUESCO.

Accord du conseil pour la modification des statuts, à l'unanimité.

M. STANZEL évoque la loi du 27 janvier 2014 qui précise qu'à compter de 2016, «*la gestion des zones humides et la prévention des inondations*» deviendront communautaires. Il explique qu'il faudra donc délibérer probablement dans les mois qui viennent pour accompagner cette évolution.

D'autant plus, ajoute M. COUÏC, que le syndicat mixte pourrait devenir prochainement un Etablissement Public Territorial de Bassin, pris en compte dans les nouveaux textes.

### **Transfert à la communauté de communes du Haut Pays Bigouden de la convention de vente d'eau en gros passée avec la commune de PLONEOUR LANVERN**

M. PIETE rend compte de la nécessité de conclure un avenant avec la communauté de communes du Haut Pays Bigouden concernant la fourniture d'eau en gros. Cet avenant est rendu nécessaire par le transfert de la compétence eau de la commune de PLONEOUR-LANVERN à la communauté de communes.

Le vice-Président met au vote. Accord unanime du conseil

M. STANZEL présente le projet de **règlement du stade bigouden.**

Le Président rappelle la nécessité d'un règlement pour définir et harmoniser les pratiques avec les clubs, le public et les écoles du territoire qui seront amenés à fréquenter l'équipement.

Il propose un conventionnement avec les écoles primaires, lycées et collèges assorti d'une grille tarifaire.

Le Président tient à rappeler que ce règlement a donné lieu un travail de réflexion mené en concertation avec les clubs sportifs.

M. STANZEL rappelle les horaires d'ouverture et fermeture ainsi que la mise en place d'un système de badges d'accès, y compris à la salle de musculation.

M. PEOCH tient à préciser qu'il revient à la communauté de communes d'ouvrir et fermer le stade : 9 h le matin et 20 h le soir sauf présence d'un club utilisateur. Dans ce cas, c'est le club qui se charge de la fermeture.

Le Président rappelle que l'idée est d'avoir peut être à l'avenir un gardien pour surveiller les équipements et éviter les dégradations. Ce point sera vu ultérieurement après quelques mois d'utilisation.

A l'unanimité, le conseil approuve ce règlement et les tarifs proposés.

### **Marché de transport et traitement des produits des déchèteries**

M. SOURON rend compte de la démarche préalable à l'attribution du marché de transport et traitement des produits des déchèteries à l'entreprise LE PAPE Environnement.

Il précise que l'augmentation du montant annuel après la modernisation de chaque déchèterie s'explique par une plus grande diversité de matériaux qui pourront être triés avant évacuation (meubles, placo ...).

Le conseil, à l'unanimité autorise le Président à signer le marché.

M. SOURON donne lecture du rapport de présentation concernant le **marché d'entretien des véhicules** qui sera passé avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : GARAGE LE DU
- Lot n°2 : FPLS
- Lot n°3 : GARAGE LE DU
- Lot n°4 : GARAGE LE DU
- Lot n°5 : ROUSSEL SAS
- Lot n°6 : GARAGE LE DU

Le vice-Président demande s'il y a des questions et met au vote. Accord unanime du conseil.

M. STANZEL reprend la parole pour lancer le **débat d'orientations budgétaires**.

Il précise les points forts du projet et rappelle la situation saine des finances de la communauté de communes *qui permet d'envisager des projets*.

19 h 10 : arrivée de M. LE DREAU

M. GLOAGUEN donne lecture du rapport de présentation.

Concernant le nouveau siège communautaire, 65 équipes d'architectes ont soumissionné. Trois ont été retenues pour présenter une esquisse +. Les mandataires des groupements sont :

- Dominique BONNOT de Saint Briec
- Atelier ARCAU de Vannes
- Atelier FRANCES de Quimper

Le jury se réunira le 17 mars prochain pour classer les propositions au vu des esquisses +. M. STANZEL précise que *la décision sera prise par la prochaine équipe communautaire pour valider - espère-t-il - le choix du jury*.

M. PIETE souhaite évoquer le mécanisme de péréquation. Il en précise le mode de calcul qui tient compte du revenu moyen des habitants et du potentiel fiscal. La part de chaque composant a récemment évolué de même que la définition de bénéficiaires. *Ce mécanisme pourrait inciter certaines communes à augmenter leurs impôts, c'est la double peine*. Il invite les communes à faire leurs comptes.

Le président regrette que *cela bouge tout le temps* et relève que dans ces conditions il est difficile de s'ancrer dans la durée pour préparer les budgets.

M. COUÏC prend le relais de M. GLOAGUEN pour la lecture du rapport concernant les zones communautaires d'activités.

M. STANZEL est satisfait d'annoncer qu'après plusieurs années d'attente liées aux différents contentieux, il a signé cet après-midi le 1<sup>er</sup> acte de vente de la zone de Hent Croas.

Le Président évoque ensuite le « feuilleton » du dossier de Prat Gouzien où il va falloir maintenant faire des fouilles archéologiques. Sur ce dossier, face aux requêtes de l'administration, il convient d'être persévérant car les obstacles sont nombreux alors que la priorité aujourd'hui est de conforter l'emploi.

M. PIETE présente les propositions concernant le budget de l'eau.

M. AUGÉ évoque rapidement le budget électrification dont l'objet est d'apurer les comptes du service compte-tenu des reliquats de programmes antérieurs à traiter, même si la compétence a été transférée au SDEF.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Pays Bigouden Sud

## COMPTE-RENDU – Conseil communautaire 30 janvier 2014

Mme QUEFFELEC donne des précisions sur les projets concernant le CLIC et le portage de repas.

Mme BUANNIC interroge la vice Présidente sur le prix du repas. M. STANZEL indique que l'augmentation de la TVA va conduire la collectivité à augmenter le prix du repas.

Mme QUEFFELEC précise que le service a livré pratiquement 100 000 repas en 2013.

Mme BLANCHET relève que la décision de baisser les dotations de l'Etat va impacter nos choix et ceux des nouvelles équipes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, comme convenu en début de séance, laisse la parole à M. LE FLOCH qui donne lecture de la question écrite transmise le 27 janvier 2014 concernant le **musée de la préhistoire de Penmarc'h**.

### Question écrite à Monsieur le Président de la CCPBS pour le conseil communautaire du jeudi 30 janvier 2014 à Plomeur

Monsieur le Président,

Le 28 février prochain le musée de la Préhistoire de Pors Carn sera fermé pour une période indéterminée.

Cette fermeture entraînera à court terme des problèmes de sécurité et un réel risque de dispersion des collections etc...

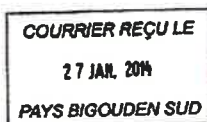
Pour éviter cette situation le comité de soutien a organisé avec succès le 5 janvier une journée d'information et de sensibilisation sur les activités du musée. Une pétition a déjà recueilli des milliers de signatures.

Devant l'intérêt croissant de l'opinion publique pour le maintien et le développement du musée, pouvez vous nous faire le point sur les démarches en cours ?

Enfin quelles sont les solutions d'avenir que pourrait envisager la CCPBS ?

Le vendredi 24 janvier 2014

Bernard Le Floch





M. STANZEL répond :

*Nous sommes intervenus sur ce sujet à plusieurs reprises auprès du Conseil Général et de RENNES 1 pour dire combien ce projet de fermeture nous préoccupait.*

*Nous avons accompagné la démarche du comité de soutien.*

*Je vous rappelle que l'Université ne veut pas poursuivre une activité muséologique qui n'entre pas directement dans ses missions et a donc décidé de fermer le site au public et de mettre fin au contrat de la personne chargée de l'accueil à compter de fin février. Ce n'est pas acceptable !*

*Un comité scientifique et technique a été créé à l'initiative du Conseil Général avec l'Université. Il doit rendre les conclusions de son étude en 2015.*

*Le musée ne doit absolument pas fermer, sous peine de voir ses collections dispersées.*

*Afin d'éviter cette fermeture et permettre d'attendre les conclusions de l'étude et en parfait accord avec le Conseil Général, que l'on va rencontrer prochainement, une solution transitoire pourrait se profiler.*

*La CCPBS porterait l'emploi salarié pendant la durée de l'étude et éviterait ainsi la fermeture du site, en espérant qu'une solution pérenne puisse être trouvée.*

*Pourquoi pas un musée départemental ?*

*L'intervention communautaire qui - rappelle-t-il - n'est pas pérenne (l'intercommunalité n'ayant pas de compétence muséographique), permettra au musée de sortir la tête de l'eau.*

Le Président rappelle la mobilisation très forte de la population, des politiques et sous la pression, une compréhension de Rennes.

M. LE FLOC'H conclut : *je craignais la timidité dans l'expression de la parole publique, mais il n'en est rien ; l'orientation est bonne, on est dans le concret, c'est l'essentiel.*

Avant de clore la séance, M. STANZEL souhaite soumettre à l'assemblée le vote d'un vœu pour un **BTS maritime au Guilvinec**.

Le Président regrette *le mauvais signal donné à la profession maritime de notre territoire qui n'a pas été retenu pour la mise en place d'un BTS maritime au lycée maritime bigouden.*

Il fait distribuer un projet de vœu (ci-joint).

Mme BUANNIC déplore qu'il n'y ait pas un seul BTS maritime sur la façade atlantique, c'est inadmissible.

Le maire de PONT L'ABBE précise qu'il proposera également à son conseil municipal d'adopter ce vœu. C'est l'avenir de notre territoire, souligne M. COUIC.

Le Président met au vote.

Accord unanime du conseil pour demander aux pouvoirs publics en charge de ce dossier de bien vouloir reconsidérer la décision prise pour un BTS Maritime au Lycée Maritime du GUILVINEC

Le Président lève la séance à 19 h 50 après avoir donné rendez-vous au conseil le jeudi 27 février pour le vote du budget primitif.

Le secrétaire de séance,

**M. André KERDRANVAT**



Le Président,

**Jean-Paul STANZEL**



## **Proposition de vœu soumis au conseil communautaire du 30 janvier 2014**

---

Lors des Assises de l'Economie Maritime et du Littoral qui se sont tenues en décembre dans l'Hérault, Monsieur le Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a dévoilé la localisation des lycées professionnels maritimes retenus pour ouvrir, dès la rentrée 2014, des BTS Maritimes nouvellement créés.

Par les implantations choisies sur Boulogne-sur-Mer, Fécamp, Saint-Malo et Sète, ce sont donc la Mer du Nord, la Manche et la Méditerranée qui ont paru les littoraux les plus appropriés pour inscrire l'enseignement maritime dans une nouvelle dimension. Cela est faire bien peu de cas de la façade Atlantique, là où les acteurs socio-économiques du monde maritime s'investissent sans relâche pour maintenir et développer leurs activités, là où ils contribuent, de fait, au rayonnement d'un littoral tourné vers le monde.

Le Finistère qui, avec 1200 kilomètres de côtes, et pas seulement atlantiques, est le premier département maritime métropolitain. C'est le territoire qui a vu la création du premier parc marin, c'est le territoire qui accueille l'essentiel de la recherche océanographique française, c'est le territoire qui bénéficie d'un pôle de compétitivité mer à vocation mondiale et c'est aussi le territoire qui produit 25 % de la pêche fraîche nationale. A ce titre, il serait légitime d'y implanter un cursus d'enseignement maritime supérieur court, d'autant plus que le lycée professionnel maritime du Guilvinec présente de nombreux atouts et dispense une formation de qualité lui permettant d'afficher des résultats supérieurs à la moyenne nationale. Cet établissement a un rôle de premier plan dans l'évolution historique de l'enseignement maritime français, à l'environnement géographique et institutionnel au sein duquel il est ancré, aux partenariats de qualité et de proximité qu'il peut mettre en œuvre.

Il est par ailleurs établi que la pêche française souffre, entre autres maux, de ne pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée et fidélisée. Le quartier maritime du Guilvinec, dont la qualité de la production halieutique est largement reconnue, souffrirait à l'évidence de ne pouvoir accueillir une formation de niveau supérieur dispensée à proximité des principaux armements pourvoyeurs d'emplois.

Il serait regrettable de fragiliser ainsi les perspectives d'avenir d'un territoire périphérique. Cette périphéricité doit être regardée en termes d'aménagement du territoire sous peine de laisser durablement s'installer une impression de manque de considération et un sentiment de relégation dans de nombreux bassins de vie, des territoires qui visiblement pâtissent d'être trop éloignés des centres de décision.

En Pays Bigouden, sûrement plus qu'ailleurs, un BTS Maritime a donc toute sa place, à la fois pour redonner des perspectives d'avenir à une profession encore bien représentée dans la population active finistérienne mais aussi pour valoriser le métier de pêcheur au plus près de son lieu d'exercice.

Au moment où le Pacte d'Avenir pour la Bretagne réaffirme son soutien d'une part, à l'excellence maritime de notre région et, d'autre part, à l'accès de nos jeunes bacheliers à l'enseignement supérieur, notamment en les encourageant vers l'enseignement maritime court, la création d'un BTS Maritime au lycée professionnel du Guilvinec a donc toute sa légitimité.

**C'est pourquoi les élus communautaires demandent aux pouvoirs publics en charge de ce dossier de bien vouloir reconsidérer la décision prise.**